

# Entente sur le Partage des Renseignements personnels avec Ville de Trois-Rivières - Fédération de tir à l'arc Québec - Club de tir à l'arc Le Sagittaire

## Générale

Ce document est conforme aux exigences sur le partage des informations personnelles conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, c. P-39.1) du Québec.

## Participants

Cette entente à lieu entre :

Ville de Trois-Rivières et Fédération de tir à l'arc Québec et Club de tir à l'arc Le Sagittaire

## Informations partagées

Les informations qui seront partagées avec la Ville de Trois-Rivières et la Fédération de tir à l'arc Québec sont :

- Nom et prénom
- Adresse
- # téléphone (domicile ou cellulaire)
- Adresse de courriel
- Date de naissance

## Engagements

La Ville de Trois-Rivières, la Fédération de tir à l'arc Québec et le Club de tir à l'arc Le Sagittaire s'engagent à respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, c. P-39.1) du Québec, en particulier :

- Ne pas partager l'information reçue
- Sécuriser l'information reçue
- Restreindre l'accès à l'information
- Détruire l'information un an après la réception

## Durée de l'entente

L'entente à une durée d'un (1) an à partir de l'AGA du club de chaque année.

## Membres

En signant ce document, le membre du club confirme qu'il a pris connaissance de la politique de protection des renseignements personnels de son club et qu'il est d'accord sur le partage de son information personnelle décrit dans cette politique.

Si la personne refuse de signer ce document, elle ne sera pas admise au Club de tir à l'arc Le Sagittaire

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de mineur (si requis) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_